

Hébergement de l'innovation par la création d'un parc technologique

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 12 décembre 2007 (*BGC* p. 2140), le député Eric Collomb demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer un parc technologique pouvant accueillir toute nouvelle entreprise porteuse de projets dans les domaines de la technologie.

Réponse du Conseil d'Etat

Le canton de Fribourg dispose déjà d'instruments propres à accompagner les entreprises et à favoriser l'innovation :

- **Fri Up**, qui regroupe depuis le début de l'année 2007 trois structures, à savoir :
 - Fri Up qui constitue une structure d'hébergement et d'accompagnement mise à la disposition des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises, afin de favoriser le lancement de nouvelles sociétés ;
 - le Relais Technologique Fribourg (RTF) qui fournit une aide aux entreprises en offrant des services tels que l'évaluation de la situation stratégique, l'optimisation des processus, l'appui à l'innovation de produits et à la recherche de nouveaux marchés ;
 - GENILEM qui offre aux créateurs d'entreprises un accompagnement gratuit pendant trois ans, lequel comprend une aide à la préparation du plan d'affaires, des conseils en gestion et un suivi de trésorerie.
- **Capital Risque Fribourg SA** qui s'adresse aux entreprises en phase de création ou d'expansion et qui a pour but de favoriser le développement de nouvelles technologies et la création de nouveaux emplois par la prise de participations minoritaires.
- **Association de solidarité et création d'entreprises (ASECE)**, active depuis 2007 à Fribourg et hébergée par l'IRO Mentor Club, société de microcrédit qui a pour but de fournir les ressources financières nécessaires à la constitution et la création de nouvelles entreprises.
- **Centre de Création et d'Accompagnement pour PME (CCAP)** qui facilite la création d'entreprises en proposant des locaux à prix réduit et une large palette d'infrastructures utiles, de contacts et de conseils.

D'autre part, plusieurs autres institutions sont en cours d'installation :

- **l'Institut Adolphe Merkle (AMI)** est un centre de recherche indépendant dans le domaine des nanosciences et des sciences des matériaux. L'AMI mènera des recherches fondées sur trois axes, à savoir la recherche fondamentale, la recherche appliquée en collaboration avec l'industrie et la recherche sur mandats des entreprises. L'AMI gèrera également un **guichet unique de transfert technologique** qui sera opérationnel au début de l'année

2009. Le but de ce guichet unique est de réunir le savoir-faire des Hautes écoles d'une part, et les besoins des entreprises d'autre part, afin de faciliter le transfert technologique entre celles-ci.

- le **pôle scientifique et technologique (PST-FR)** est une initiative d'activation de « clusters » dans des domaines économiques prioritaires du canton (p.ex. ingénierie d'injection de matières plastiques, verres et aciers, technologies de l'information et de la communication, nanotechnologies). Le but du PST-FR est de soutenir la réalisation de projets de recherche appliquée de type pré-concurrentiel utiles aux partenaires industriels et d'assurer le transfert technologique au sein des « clusters » ainsi que vers l'ensemble des entreprises du canton. Le projet vise à améliorer la compétitivité et la performance des entreprises impliquées, à contribuer à la création d'activités à haute valeur ajoutée, ainsi qu'à la mise en réseau d'entreprises du canton et au-delà.

Un éventuel complément de cette offre d'assistance aux entreprises par une structure de « SEED CAPITAL » garantissant un premier apport en capital à une entreprise est en outre à l'étude. En effet, suite au postulat n° 314.06 Jean-Louis Romanens / Markus Bapst pris en considération par le Grand Conseil à la fin 2006, un rapport sur l'opportunité de la mise en place d'une fondation « SEED CAPITAL » (apport en capital à la création d'une entreprise) sera très prochainement remis au Grand Conseil. Par le biais du « SEED CAPITAL », des fonds sont réunis avant la création de l'entreprise et sont utilisés pour financer les frais préalables à la mise sur le marché du premier produit de la société (frais de recherche et développement, prototype, étude de faisabilité, développement du businessplan, etc.).

Même si certains instruments propres à accompagner les entreprises existent déjà dans le canton, le Conseil d'Etat estime qu'il est important d'offrir le meilleur soutien possible aux nouvelles sociétés innovantes créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. La création d'un parc technologique pourrait ainsi renforcer ce soutien et favoriser l'innovation, notamment dans le contexte du nouvel institut AMI.

Le Conseil d'Etat propose dès lors de prendre en considération ce postulat. Il soumettra au Grand Conseil, dans le délai légal, un rapport à ce sujet.

Fribourg, le 16 décembre 2008